



RÈGLEMENTS

À L'INTENTION DES USAGERS

Sur les terrains de tennis

Il est obligatoire :

- d'utiliser les terrains exclusivement à la pratique du tennis;
- de porter une tenue sportive appropriée, des chaussures de sport et un chandail;
- d'adopter un bon esprit sportif, d'utiliser un langage respectueux et une attention soignée au matériel et aux installations;
- que seuls les joueurs sont admis sur les terrains et doivent libérer le terrain dès que la période de jeu est terminée;
- qu'un maximum de 4 personnes joue en même temps sur un terrain;
- que les joueurs conservent leur confirmation de réservation sur les terrains.

Les réservations se font au local des appariteurs du Pavillon Coutu (J2-20). Pour plus de renseignements, contactez le 514-342-9342 poste 5330.

Tarification* : 9 \$ / heure par terrain

Il est interdit de :

- de consommer de la nourriture, des boissons alcoolisées et d'utiliser des contenants de verre et/ou métalliques ;
- de circuler avec des patins à roulettes, planche à roulettes, trottinette, bicyclette, poussette.

Pour votre sécurité, les terrains ne sont pas accessibles lorsqu'ils sont détrempés. En cas d'orage, les terrains doivent être évacués immédiatement.

AVIS : Les professeurs, les entraîneurs, les appariteurs, les surveillants d'élèves, les agents de sécurité ou toute autre personne responsable d'une activité ont le devoir d'assurer l'ordre sur le terrain et le droit d'expulser ceux qui enfreignent les règlements, nuisent au bon fonctionnement ou affectent la sécurité des usagers.



La direction

* La tarification s'adresse à la clientèle externe du Collège.